

Compte rendu de la réunion GT Pêche
Mercredi 24 Février 2016

Rapporteur : Ali BENAZIZI

Cette réunion a eu lieu dans les locaux de la coopérative maritime, 24 rue du Rocher 75008 Paris

Liste des participants

Liste des participants			
CAUNEAU	Philippe	ADEME	philippe.cauneau@ademe.fr
LE LEC	Georges	CMCS	georges.lelec@cooperationmaritime.fr
VELUT	Jean-Loup	COOPERATION MARITIME	jean-loup.velut@cooperationmaritime.fr
GOHET	Clément	SIPLEC	c.gohet@siplec.com
ILLENBERGER	Pierre	ATEE	p.illenberger@atee.fr
BENAZIZI	Ali	ATEE	a.benazizi@atee.fr
FALLOT	Frédéric	GDF-SUEZ	frederic.fallot@engie.com
GUEGUEN	Mathilde	CMCS	Mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Ordre du jour

- Actualité du dispositif
- **Fiche Carénage** : pose d'une peinture siliconé (Validation du protocole d'essai)
- **Projet FTIPECHE** : Formation en transfert technologique et innovation de la pêche.
- **Fiche** : Tuyère sur hélice sur les bateaux de pêche.

1 Actualité du dispositif

TABLEAU RECAPITULATIF		
	Nb	%
Révisées	25	75,75
En cours de révision	3	9,1
A réviser	0	0
Suspendues	1	3,03
Fiches prêtes	4	12.12

1.1 En cours de révision

- TRA-EQ-111 : Groupes frigorifiques autonomes à haute efficacité énergétique pour camions, semi-remorques, remorques et caisses mobiles frigorifiques
- TRA-EQ-112 : Groupes frigorifiques non autonomes à haute efficacité énergétique pour camions, semi-remorques, remorques et caisses mobiles frigorifiques
- TRA-EQ-116 : Remotorisation d'une unité de transport fluvial

1.2 Suspendues

- TRA-SE-03 : Covoiturage domicile-travail.

1.3 Fiches sorties au 19^{ème} arrêté :

- ❖ TRA-EQ-110 : Automoteur fluvial
- ❖ TRA-EQ-108 : Wagon d'autoroute ferroviaire
- ❖ TRA-SE-107 : Carénage sur une unité de transport fluvial

1.4 Fiches prêtes

Prévue au 23^{ème} arrêté (nouvelle) : Installation d'une hélice sous tuyère en remplacement une hélice nue d'une unité fluviale.

2 Relevé de discussion

- **Opération de carénage pour la pêche professionnelle**
- Validation du protocole d'essai, présenté par la coopération maritime, par l'ADEME avec quelques remarques à noter comme :
 - Il faut demander un expert indépendant, qui valide le protocole d'essai, pour avoir un avis neutre
 - L'expert doit définir les points de difficulté pour faciliter le plan qualité. , notamment sur la qualité des données recueillies (relevés manuels ou via enregistrements à bord).
 - Déduire la consommation des auxiliaires (pompes...etc)
 - Donner la définition physique de la peinture silicone.
 - Recenser les navires candidats par segment.
 - Avoir l'état de la mer ainsi que la masse des captures de pêche.
 - 12 semaines permettront de valoriser l'écart de consommations.
 - Faire une simulation par calcul du gain de la fiche (kWh CUMAC), sur une population de navires de pêche à définir. Ce gain est à établir entre une peinture antifouling classique et un carénage avec peinture au silicone - basse friction.
 - La réglementation précise une visite obligatoire tous les 3 ans (arrêté du 23/11/1987)
- L'ADEME ne s'engage pas à ce jour sur un financement pour ce type de projet, considérant l'implication du fournisseur de peinture plus pertinente en tant que bénéficiaire de cette expérimentation, et vigilante sur la mise en œuvre réelle de la fiche TRA-EQ-118 lubrifiant économiseur d'énergie pour la pêche professionnelle.

- **Formation en transfert technologique et innovation de la pêche**

Le projet se déroule en deux volets sur une période de 3ans :

Une phase pilote (12mois). Durant une année la formation est mise en œuvre auprès de quatre coopératives volontaires. Cette phase a pour objectif de bien adapter les outils, d'en mesurer les résultats et d'en assurer la pérennité.

Une phase Déploiement (24mois). Cette phase assure le déploiement du projet sur l'ensemble du littoral suite à la phase pilote.

Le projet s'élève à un montant global de 350 120,00 € avec un soutien financier d'un tiers du montant de l'AGEFOS PME SPP Pêche.

Une réunion est prévue avec 4 coopérations bretonnes pour avoir un financement.

Quelques remarques :

- Il faut chiffrer les gains sur les consommations énergétiques des navires après la formation sur 2 ou 3 marées.
- Demander un expert maritime.

- **Tuyère sur hélice sur les bateaux de pêche**

L'ATEE doit solliciter Charles GUIRIEC de la DPMA pour le rapport d'expérimentation Opti-propulseur.

Il faut se référer à l'étude « Navire de pêche » établie par le bureau d'études « Shipstudio » avec la DPMA.

Les expérimentations ont été menées avec l'armement Bigouden.

L'opti-propulseur peut s'installer en unité neuve ou en rétrofit.

3 Prochain GT pêche

Jeudi 19 Mai de 10h à 12h sur le site de la Coopérative Maritime.